

la question que vous me faites sur l'harmonie qui règne entre le Directoire et les Conseils. Si je vous eusse dit de mon chef mot pour mot ce qu'a dit Laussac, tous les démocrates eussent crié au mensonge; et cependant je dois ajouter que les Anciens ont ordonné l'impression de son discours. Il est vrai que ces Anciens ne sont pas tout-à-fait aussi soumis au Directoire que les Cinq-Cents. Ceux-ci ont eu beau varier les formes pour faire passer le déplacement des assemblées électorales et la prolongation du délai pour les inscriptions civiques, les Anciens se sont obstinés à rejeter ces mesures. Ils ont entendu avec indignation qu'on leur proposât de violer la loi constitutionnelle, parce qu'elle avoit déjà été violée (1). Les Cinq-Cents, moins scrupuleux, en font bon marché toutes les fois que cela peut plaire au Directoire; et vous avez vu comment il a su leur imposer silence sur les iniquités que leur avoient dénoncées Pérez et Tallien. (2)

---

(1) Voyez le rapport de Decomberousse aux Anciens et les observations de Régnier sur ce rapport, à la séance du 26 Février (8 Ventose).

(2) Séance du 1 Mars (11 Ventose).